

A 6367

21 JUIL. 2008



N° 95

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 23 MAI 2008

"Hôtel Masqhôtel", 17 rue de l'Ouvrage à Cornes, 17000 LA ROCHELLE

L'an deux mille huit, le 23 mai à 9 heures 30, les actionnaires de la société AaDENA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à 17000 LA ROCHELLE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Jean-Pierre BLOUD préside la séance.

Monsieur François BIRONNEAU et Monsieur Stéphane GUEZOU sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nancy WANOT, assistante communication, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 40 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 42 que compte la société AaDENA. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 9 H 45.

Sont absents et représentés :

- Monsieur Farid BENZEKRI sera représenté par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur Robert CASTO et M. Daniel JULIA (1 voix) seront représentés par Fabien DUCOURTIL
- Monsieur René de CORDON sera représenté par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur Jean-Philippe DANIEL sera représenté par José DUCOURTIL
- Madame Martine DERVEAUX sera représentée par Didier DEVOS
- Monsieur Frédéric GRILOT sera représenté par Grégory BORTOLOTTI
- Monsieur Georges JANSSEN et Monsieur Gérard DELIANCOURT (1 voix) seront représentés par José DUCOURTIL
- Monsieur Michel JANUSZEWICZ sera représenté par Pierre PASQUIER
- Monsieur Simon LEDIG sera représenté par Sandra MARVIN
- Monsieur Frédéric MANUEL sera représenté par Frédérick MARVIN
- Madame Marie MARTIN sera représentée par Nadine PALAYRET
- Monsieur José ROLLAND sera représenté par Didier DEVOS
- Madame Ingrid SERMAN sera représentée par Ezio RACCA
- Madame Olivia TESLER sera représentée par Sandra MARVIN

Le Président déclare que le Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoqué. La société FNP COMMISSAIRE ASSOCIES représentée par Madame Martine Singer, Commissaire aux Comptes titulaire, est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2007. Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions.
Quitus aux administrateurs

certifié conforme
à l'original

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

- 2) Affectation des résultats. Constatation de la reconstitution des capitaux propres.
- 3) Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code du commerce.
- 4) Décision concernant le poste d'administrateur laissé vacant
- 5) Ratification du transfert du siège social
- 6) Pouvoir au Conseil d'Administration pour étudier une modification des Statuts et du Règlement intérieur, afin de faire évoluer les conditions d'admission des associés, et préciser le règlement vis-à-vis des associés à sociétés multiples.
- 7) Pouvoirs pour formalités
- 8) Questions diverses.
Dans les questions diverses, seront abordés, entre autres, les sujets suivants : budget 2008, grille de cotisations 2008, nouveaux adhérents, partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot...

Le Président donne lecture du texte des résolutions, puis déclare la discussion ouverte. Après délibérations, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

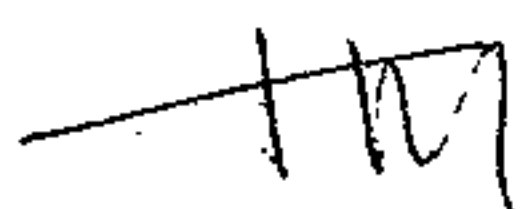
DEUXIÈME RESOLUTION

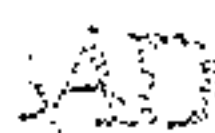
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 34 202,84 euros, de la manière suivante :

Amortissement du compte "report à nouveau"	17 172.37 €
Amortissement du compte « Virement charge/Immo »	1 354.16 €
Réserve légale	783.82 €
Autres réserves	14 892.49 €
Total	34 202.84 €

L'assemblée générale prend acte de la reconstitution des capitaux propres à hauteur de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité





Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Patric BALDY, administrateur, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes, pour l'exercice clos au 31 Décembre 2007, sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code du commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

En conformité avec les dispositions de l'Article 16 des Statuts, l'assemblée générale décide, de surseoir provisoirement à l'élection d'un 7° administrateur, au poste laissé vacant par le décès de Monsieur Patric BALDY

Il est procédé au vote :

2 abstentions : M. Pierre PASQUIER et M. Michel JANUSZEWICZ
38 voix POUR

Cette résolution est adoptée

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le bail conclu avec la SCI SICRE, et le transfert du siège social à sa nouvelle adresse : Immeuble Trinidad, 257 rue Hélène Boucher, 34130 – MAUGUIO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour étudier une modification des statuts et du règlement intérieur en vue de faire évoluer les conditions d'admission des associés, et préciser le règlement vis-à-vis des adhérents à sociétés multiples.
Les modifications seront soumises à une décision d'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RESOLUTION

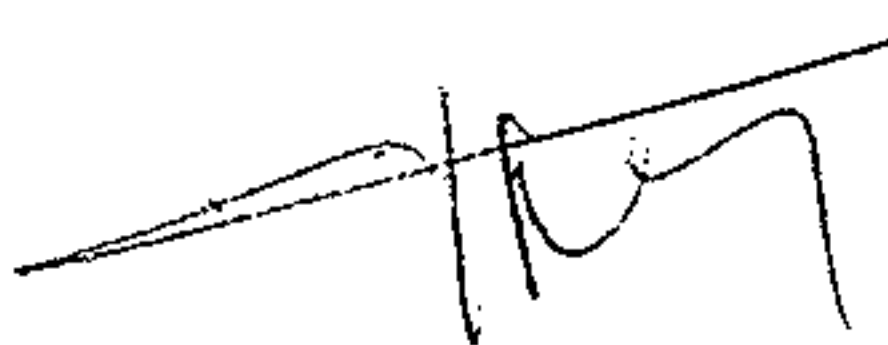
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après plusieurs échanges de vues, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 H 30.

LE PRESIDENT

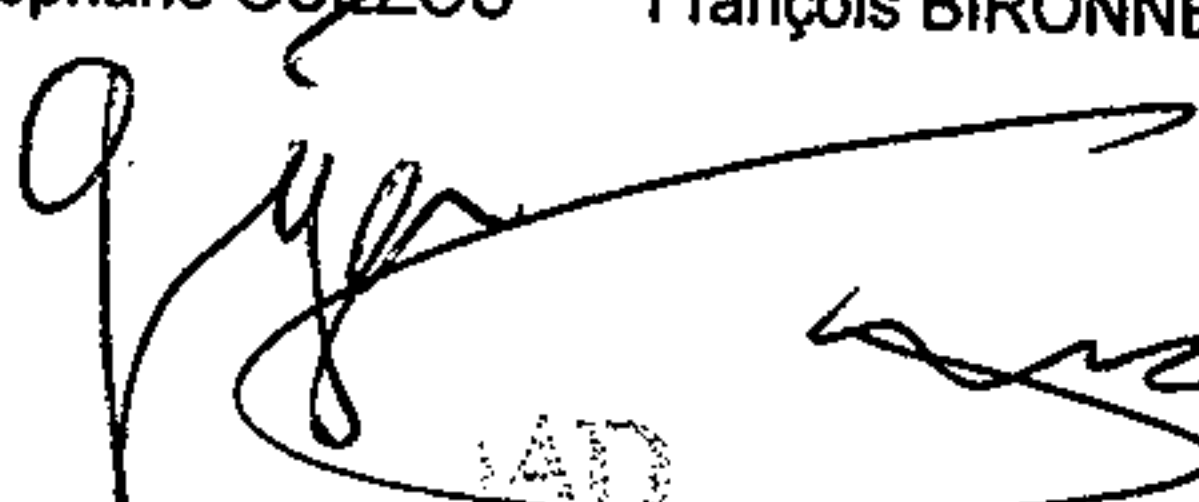
Jean-Pierre BLOUD



LES SCRUTATEURS

Stéphane GUEZOU

François BIRONNEAU



LE SECRETAIRE

Nancy WANOT

